

déville (infos)

journal d'informations municipales - n°240 - juin 2018



COMMENT DÉCLARER VOS TRAVAUX ?



Fin d'année scolaire
Un dictionnaire pour
l'entrée au collège



Fleurissement
Êtes-vous inscrit au
concours 2018 ?



21 juin
Déville fête
la musique



3 entre nous
 | 1, 2, 3, jardinez !
 | Partir en vacances
 | l'esprit serein
 | Un dictionnaire pour les CM2
 | et un livre pour les élèves de
 | grande section
 | Au fil de la vie
 | Parrainage civil
 | L'Aroéven, partenaire de la
 | commune pour l'été des jeunes
 | Zoom sur : Comment sont
 | recrutés les animateurs des
 | accueils de loisirs ?

5 dossier
 | Comment déclarer
 | vos travaux ?

8 retour sur images

9 vie de la cité
 | Quelles activités pour
 | la rentrée ?

10 rendez-vous
 | Agenda
 | Événement :
 | Déville fête la musique

11 mairie pratique
 | Point travaux
 | Les élus à votre écoute
 | Permanences et
 | consultations

Des travaux bien faits, c'est une ville plus agréable

Beaucoup de particuliers, de syndic de propriétés, de bailleurs sociaux, souhaitent avec raison, aménager, rénover leur habitation ou le patrimoine dont ils ont la charge.

Ce dossier du Déville Infos vous présente les autorisations à demander avant de le faire, selon la nature des travaux.

Ces demandes sont bien sûr, une contrainte mais elles sont aussi l'occasion de connaître, et de respecter les règles communes : règles pour la qualité des bâtiments, pour le respect de la gestion de l'eau, pour organiser le stationnement...

Ces règles sont aussi l'occasion pour chacun de prendre conseil et d'améliorer ainsi son projet.

Le respect de ces règles est bien sûr nécessaire, mais aussi utile, car il facilite les démarches au moment de la revente du bien immobilier.



Très chaleureusement à vous

Dominique Gambier
Maire de Déville lès Rouen



Suivez toute l'actualité de la commune sur son site Internet www.deville-les-rouen.fr et sur www.facebook.com/deville.les.rouen.official

Rejoignez-nous sur Facebook !

Actualités culturelles et dernières infos sur la page officielle : Mairie de Déville lès Rouen



Rejoignez-nous sur deville-les-rouen.fr



(info du mois)



31

c'est le nombre de séances d'aquagym qui sont organisées cet été. Rendez-vous du mardi 10 juillet au vendredi 31 août pour quatre séances hebdomadaires ! A vous de choisir le créneau qui vous correspond :

les mardis et jeudis de 18h15 à 19h

les mercredis et vendredis de 14h15 à 15h.

En famille ou entre amis, venez bouger à la piscine municipale !

déville infos

journal mensuel d'informations municipales

Directeur de la Publication **Dominique Gambier** -

Rédacteur en Chef **Patricia Dumalanède** -

Rédaction et mise en page **Elodie Lefevre L'Affeter**, -

Crédit photos **Mairie de Déville lès Rouen** - Prises

de vues **Sophie Hébert** - ont collaboré à ce numéro

Jennifer Brument, Aline Miroir, Agathe Villeroy

- Impression **Planète Graphique,**

Saint Martin du Vivier Impression

sur papier issu de forêts gérées durablement,

l'imprimeur respecte la charte Imprim'Vert®.

- Tirage **7 000 exemplaires** - Reproduction libre avec

mention de l'origine **ISSN 1284-5310** - Distribution **La Poste/**

Mediapost - Le journal **déville infos** est diffusé dans tous

les foyers dévillois. Si vous ne l'avez pas reçu, signalez

cette anomalie au Cabinet du Maire (02 35 76 88 18).



1, 2, 3, jardinez !



Le mois dernier, la commune a lancé le traditionnel concours des maisons, jardins et balcons fleuris.

Le jardinage est une activité source d'épanouissement et de satisfaction personnelle. Une plante ici, une jardinière par là, fleurir son habitation contribue également à embellir la ville.

Vous avez la main verte ? Le concours est ouvert à tous : propriétaire ou locataire, d'une maison ou d'un appartement, avec jardin, terrasse ou balcon. Pas de jardin, ni de balcon ? Un mur ou une fenêtre décorée et vous pouvez également participer ! Les établissements collectifs ou publics peuvent aussi s'inscrire...

Vous avez **jusqu'au vendredi 15 juin** pour retirer et déposer votre bulletin d'inscription à l'Hôtel de Ville.

Bouquet final du concours avec la remise des prix lors de la réception qui aura lieu le samedi 15 septembre 2018.

Bulletin d'inscription disponible en Mairie et sur www.deville-les-rouen.fr

Partir en vacances l'esprit serein

Partir en voyage l'esprit tranquille vis-à-vis de son habitation et de ses biens, c'est possible grâce à «l'opération tranquillité vacances».

Le principe de ce dispositif ? La police municipale veille gratuitement sur votre logement en votre absence.

Si les demandes sont plus fortes pendant la période estivale, le dispositif est proposé tout au long de l'année. Pour en bénéficier, une simple inscription suffit. Après avoir pris rendez-vous, il vous suffit de vous présenter au poste de police. Les agents prennent en note plusieurs renseignements : vos dates de congés, les coordonnées du lieu de vacances, les personnes autorisées à entrer dans votre domicile.

Les policiers incluent ensuite la surveillance des habitations dans leurs rondes habituelles.

Renseignements : Police Municipale - 02 32 82 35 78



Un dictionnaire pour les CM2 et un livre pour les élèves de grande section



C'est devenu un moment incontournable de fin d'année scolaire : la remise des dictionnaires aux élèves de CM2.

Jeudi 28 juin, la ville va offrir 100 dictionnaires aux élèves qui vont quitter le CM2. L'occasion de marquer, symboliquement, leur future entrée dans la cour des grands, en septembre, et la fin de l'école primaire dont la commune a la charge. Ce dictionnaire est un outil précieux qui les accompagnera tout au long

de leur vie de collégien.

Dans les écoles maternelles, les élèves de grande section s'apprentent eux aussi à entrer dans l'école des «grands». Pour marquer ce passage, la ville leur offre un livre choisi par les enseignants de chacune des écoles en fonction des thèmes travaillés pendant l'année scolaire.

RECENSEMENT MILITAIRE les jeunes nés en mars, avril, mai et juin 2002 doivent se faire recenser entre la date d'anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant à l'Hôtel de Ville, service «population», munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité. **Hôtel de Ville 02 32 82 34 80**

ÉTÉ ENFANTS ET JEUNES n'oubliez pas d'inscrire vos enfants pour les vacances d'été. Retrouvez la brochure de présentation en mairie ou sur www.deville-les-rouen.fr. Rendez-vous au pôle inscription, à l'Hôtel de Ville, service de la jeunesse, des écoles et des sports pour plus de renseignements **ou par téléphone au 02 32 82 34 80.**

ALLOCATION SÉJOURS VACANCES aide accordée sous condition de ressources, par la commune, pour les vacances des enfants qui séjournent en colonie de vacances (hors séjours organisés par la commune) et les enfants qui partent en vacances avec leurs parents, dans des organismes agréés Caf (sur présentation des justificatifs de séjour). **Hôtel de Ville - C.c.a.s. - lundi au vendredi - 8h30/12h30 - 02 32 82 34 80**

Youness Oubassour



C'est entouré de ses parents, Cassandra et Mohamed, que Youness Oubassour a été parrainé civilement pour le plus grand plaisir de son parrain, Nicolas, et de sa marraine, Emmelyne. Tous deux sont très contents de leur nouveau rôle.

au fil de la vie

avril 2018

Voeux de bonheur | Séverine PLANQUAIS et Olivier CAMPION

Condoléances | Bernard CAPON | Gisèle CREVON veuve PETIT | Marie GODEMENT veuve CAMBOUR | Gisèle DUMONT veuve LEBEL | Jean BERNIERE

Les naissances et les mariages sont publiés dans le journal municipal sur accord express des intéressés. Pour partager un heureux événement ou pour tout renseignement, merci de contacter le Cabinet du Maire au 02 35 76 88 18 ou par mail, cabinet@mairie-deville-les-rouen.fr

Association

L'Aroéven, partenaire de la commune pour l'été des jeunes

La ville est partenaire depuis de très nombreuses années de l'Aroéven. En effet, en partenariat avec l'Association Régionale des Oeuvres Educatives et des Vacances de l'Education Nationale, des séjours sont proposés, chaque été, aux jeunes de la commune.

Des séjours variés sont organisés par l'association pour faire vivre aux enfants et aux adolescents de vraies vacances, riches en activités dans un cadre de vie épanouissant. Ces séjours sont à découvrir dans la brochure de l'été, disponible dans les services municipaux et sur le site internet de la ville.

En dehors de ce partenariat avec la commune, l'Aroéven organise et développe d'autres missions, l'éducation restant au coeur de ses actions.

L'association intervient sur différents thèmes en milieu scolaire, mène des actions contre le décrochage scolaire mais également la prévention comme les jeux dangereux ou les addictions. L'Aroéven, c'est aussi des interventions auprès des équipes éducatives sur le harcèlement ou les discriminations.

Enfin, avec l'Aroéven, il est possible de se former au BAF/BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur / de Directeur).

Des missions diverses mais complémentaires pour accompagner l'action éducative de l'école et de la famille, afin de construire une «vie collective, riche et harmonieuse, source d'échanges et d'apprentissages».



zoom sur...

Comment sont recrutés les animateurs des accueils de loisirs ?

Bientôt les vacances d'été... de nombreux enfants vont retrouver leurs copains aux accueils de loisirs et séjours en gîtes, organisés par la commune. Pour fonctionner, l'accueil de loisirs doit respecter certains critères, dont des normes d'encadrement.

Et oui, pendant ces deux mois, les enfants sont confiés aux animateurs et animatrices recrutés par la ville. Ce sont eux qui vont proposer et encadrer les activités et sorties définies selon le projet pédagogique des structures jeunesse.

Le nombre d'encadrants dépend de l'âge des enfants et du type d'accueil. D'où l'importance des inscriptions préalables qui permettent de recruter le nombre d'animateurs suffisant pour encadrer les enfants.

Parmi les animateurs, au moins la moitié doivent être titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). 30% peuvent être en cours de formation et 20% sans formation. Le BAFA se prépare dès l'âge de 17 ans et se compose de trois stages (formation générale, pratique et approfondissement / qualification).

Pour intégrer les équipes des vacances d'été, les candidatures sont à envoyer avant le 31 décembre de l'année précédente.

en bref!

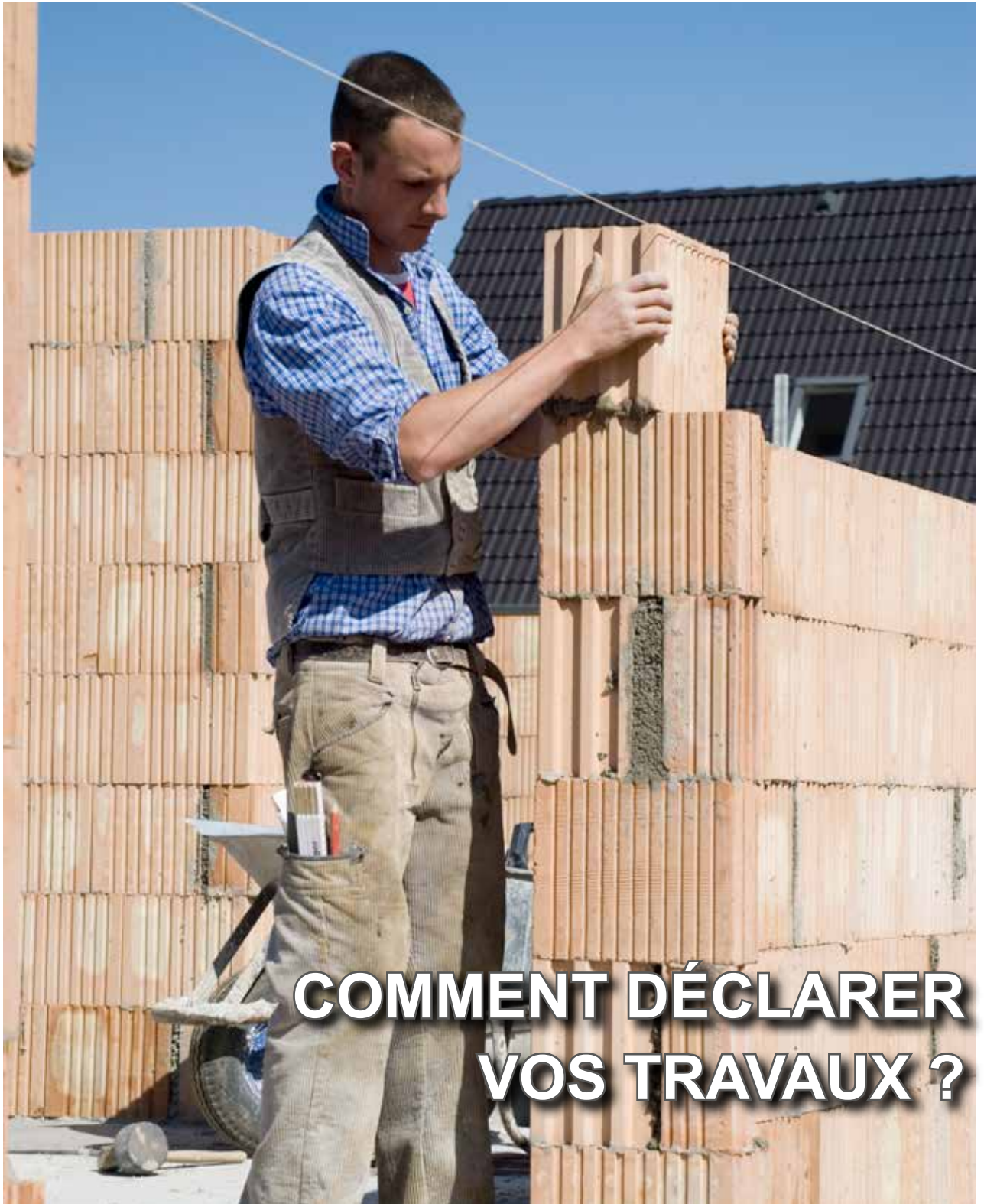
SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE proposé aux personnes âgées pour être relié 24h sur 24 à un opérateur qui demande du secours en cas d'urgence. A Déville, les frais d'installation sont pris en charge par le C.c.a.s., seul l'abonnement est à payer.

Hôtel de Ville - C.c.a.s. 02 32 82 34 80

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE proposé aux personnes âgées et handicapées qui souhaitent être contactées en cas de déclenchement par le Préfet du plan d'alerte départemental, pour demander à figurer sur le fichier établi en Mairie.

Hôtel de Ville - C.c.a.s. 02 32 82 34 80

REPAS DE L'ÉTÉ DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES vendredi 22 juin servi par la restauration collective



COMMENT DÉCLARER VOS TRAVAUX ?

Si le permis de construire est en général bien connu, il existe différentes autorisations en matière d'urbanisme. Petit rappel des règles en vigueur pour bien entreprendre vos travaux.

1 Quels travaux déclarer en Mairie ?

Construction nouvelle, agrandissement, aménagement de combles ou d'un garage, démolition, modification de l'aspect extérieur... Selon la nature des travaux, l'autorisation d'urbanisme appliquée n'est pas la même. Toute demande est examinée par la Ville sur la base des règles d'urbanisme.

Le recours à l'architecte est obligatoire pour les sociétés et les particuliers dont le projet final porte la surface de plancher et/ou l'emprise au sol à plus de 150m².



Pas d'autorisation préalable

- en-dessous de 5m² de surface de plancher ou d'emprise au sol créée
- travaux d'entretien et de réparation ordinaires
- aménagement d'un grenier sans modifier l'aspect extérieur du bâtiment et sans l'agrandir



Déclaration préalable

- modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant sans changement de destination des locaux (ravalement, modification ou percement d'une fenêtre, installation de panneaux solaires, changement de toiture...)
- modification du volume d'un bâtiment et percement ou agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur
- construction entre 5 et 20m² ou 40m² de surface de plancher pour les travaux sur constructions existantes.
- création ou modification de clôture, portail, portillon
- piscine non couverte
- division d'un terrain
- aires de stationnement ouvertes au public de 10 à 49 places, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes

2 Votre projet : est-il réalisable ? conforme ?

Avant de construire ou réaliser des travaux sur une construction existante, il est nécessaire de vérifier si le projet est conforme aux dispositions d'urbanisme.

Celles-ci sont appliquées par zones, définies dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), document de référence sur le territoire.

Le projet doit également se conformer aux Servitudes d'Utilité Publique (SUP), annexées au PLU. Le droit de propriété et d'usage du sol peut être limité administrativement, pour cause d'utilité publique (utilisation de certaines ressources et équipements : énergie, canalisations, télécommunications...).

Attention, les projets ne nécessitant pas d'autorisation, peuvent toutefois être soumis à d'autres procédures. Il convient donc de vérifier la législation : code de l'environnement, de la santé publique, de la construction et de l'habitation...

ZOOM SUR...

C'est un document pour un terrain. Il définit les obligations et les autorisations. Il existe deux types de documents : le Certificat d'urbanisme et le Certificat de conformité. Le Certificat d'urbanisme est utilisé pour la réalisation de travaux publics desservant...

3 Constituer votre dossier

Les formulaires à remplir sont disponibles au service urbanisme et en téléchargement sur le site Internet de la Ville : deville-les-rouen.fr/demarches-en-mairie/construire-agrandir-rehabiliter/ Le dossier complet doit être déposé auprès du service urbanisme ou par pli recommandé à l'Hôtel de Ville. Un récépissé de dépôt est remis avec votre numéro de dossier et le délai d'instruction.



Dès que le dossier est complet :
● un mois pour les travaux de construction
● deux mois pour les travaux de rénovation
● trois mois pour les travaux de réhabilitation
Une décision est prise dans ce délai. L'absence de décision dans ce délai vaut accord tacite de la Mairie.
Un dossier modifié...



4 Commencer les travaux

Une fois l'accord obtenu, vous devez afficher les travaux autorisés sur un panneau réglementaire pendant toute la durée du chantier et déposer en mairie le Cerfa de Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC).

Vous avez 2 ans pour commencer les travaux à compter de la date à laquelle l'autorisation est exécutoire. Il est possible, sur demande écrite au Maire 2 mois avant la fin de validité, de bénéficier d'un an supplémentaire.

Une fois les travaux démarrés, l'autorisation reste valable tant que les travaux ne sont pas stoppés plus d'un an, au-delà l'autorisation est caduque et il y a infraction.

5 Les t...

Tous vos travaux doivent être effectués conformément à l'accord accordée. Vous devez déclarer l'achèvement et la fin des travaux à la Mairie. La Mairie peut effectuer des contrôles :
- vos travaux ne sont pas conformes à l'accord
- ils sont conformes à l'accord
Certificat de non-conformité
Lorsque la conformité est constatée, la Mairie peut déclarer pour la déclaration de fin de travaux le formulaire H1.



Permis de construire ou permis d'aménager

- construction de plus de 20 m² ou de 40m² de surface de plancher pour les travaux sur constructions existantes

● piscine couverte d'une hauteur de plus de 1.80 m
● éolienne de plus de 12 m de haut
● modification d'une structure porteuse ou de façade d'un bâtiment lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination
● lotissement



Permis de démolir

- démolition de bâtiment

Certificat d'urbanisme

Document qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables et délivre une information sur la constructibilité, les droits attachés à ce terrain. Le certificat d'urbanisme n'est pas un permis, il ne remplace pas le permis de construire. Il est valable pendant 10 ans.

Certificat d'information qui permet, en l'absence de connaissance des règles d'urbanisme applicables au terrain, de demander un certificat d'information (délai de 1 mois).

Certificat d'urbanisme opérationnel qui indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet et donne l'état des équipements existants sur le terrain (délai d'instruction de 2 mois).

Si le dossier est complet, le délai d'instruction est fixé à :

● pour la déclaration préalable, le délai est de 15 jours ;
● pour le permis de construire et de démolir portant sur une habitation, le délai est de 2 mois ;
● pour le permis d'aménager, le délai est de 1 mois.

Une décision (accord ou refus) peut être obtenue avant la fin de l'instruction. En l'absence de réponse à la date de fin d'instruction vaut refus de l'administration (sauf exceptions).

Un dossier peut être déposé en cas de refus.

Travaux sont finis : que faire ?

Si les travaux sont terminés. Ils sont conformes à l'autorisation : vous devez déposer en Mairie, la Déclaration Attestant la Conformité des Travaux (DAACT). Sous 3 mois, la Mairie effectuera un contrôle de travaux.

Si les travaux ne sont pas conformes : régularisation (si c'est possible) ou recours à une procédure contentieuse. Au-delà des 3 mois, vous pouvez demander un permis de construire ou un permis d'aménager. Contestation de votre DAACT.

Si l'autorisation d'urbanisme devient utilisable, vous avez 90 jours pour aller au centre des impôts fonciers de Rouen via



A noter

● Taxes

Certains travaux sont soumis à la **Taxe d'Aménagement** (Taux intercommunal de 5 % et départemental de 2,6 %) - Création de surface close et couverte et supérieure à 5m²

- Emplacement de stationnement
- Bassin de Piscine supérieur à 10m²

Certains travaux sont soumis à la **Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif** (PFAC).

D'autres taxes et participations peuvent être dues.

● Infractions

Dans les cas suivants, pour des travaux ou aménagements soumis à autorisation ou à déclaration :

- Absence d'autorisation
- Autorisation non respectée
- Autorisation caduque
- Autorisation obtenue par fraude

Les usagers sont en infraction et des sanctions sont applicables.

Santions (Article L.480-4 du Code de l'Urbanisme)

Cas d'une construction de surface : amende comprise entre 1 200 et 6 000€ par m² de surface de plancher construite, démolie ou rendu inutilisable

Autres cas : amende comprise entre 1 200 et 300 000€

Récidive : amende et 6 mois d'emprisonnement

Obstacles au droit de visite (Article L.480-12 du Code de l'Urbanisme) 3 750€ d'amende et 1 mois d'emprisonnement.

Être accompagné

● Service urbanisme de l'Hôtel de Ville

Le service urbanisme accueille les usagers et les conseille avant le dépôt des demandes.

Le service enregistre les dépôts de dossiers d'autorisation d'urbanisme et les instruit (consultation des avis extérieurs, vérification de la conformité aux règles d'urbanisme du PLU, rédaction des arrêtés). Il assure aussi le contrôle de la conformité des travaux.

02 32 82 34 80 / urbanisme@mairie-deville-les-rouen.fr

D'autres instances peuvent vous conseiller :

● CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement)

Des architectes - conseillers du CAUE sont disponibles pour une aide technique, gratuite, indépendante et personnalisée pour un projet : conseils sur l'architecture d'habitation ou de commerce, sur la maîtrise de l'énergie et sur les haies d'essence locale...

02 35 72 94 50 / caue@caue76.org / www.caue76.org

● Amélioration de l'habitat

Sous conditions de ressources, la Métropole Rouen Normandie vous aide à financer vos travaux : amélioration du confort du logement, travaux d'économies d'énergie, travaux de mise en sécurité des logements, travaux d'adaptation du logement au vieillissement et au handicap.

www.metropole-rouen-normandie.fr

Des permanences INHARI (habitat - aménagement - territoire) sont assurées occasionnellement en Mairie.

02 32 08 13 00 / contact@inhari.fr



Les membres du comité de jumelage réunis pour l'assemblée générale de l'association



La braderie des Familles de France : l'occasion de faire de belles affaires !



Léonie Fromentin a fêté son 100^e anniversaire le 21 avril dernier.



Semis et plantes germées n'ont plus de secret pour les participants à l'atelier proposé à la médiathèque !



«Les rêves de Sylae» invitée d'honneur du 20^e salon des plasticiens créateurs.



Concert de printemps des élèves de l'école municipale de musique, de danse et d'art dramatique à la Filandière.



La moto à l'honneur le temps d'un week-end festif organisé par l'association Motardscie !



Sur les 43 enfants présents à la piscine municipale, c'est Mathilde, 3 ans, qui a remporté la chasse au trésor de Pâques !

Retrouvez plus d'images sur le site Internet de la Ville

Le QR code est lisible à partir d'un téléphone portable équipé d'une application compatible.

Il vous suffit de flasher le QR code ci-contre pour accéder à la galerie d'images du www.deville-les-rouen.fr



Anciens combattants, élus et habitants réunis pour les cérémonies commémoratives du 8 mai, avec, cette année,

Quelles activités pour la rentrée ?



Rencontres, échanges et partages lors de la papothèque.



Rencontre autour de la permaculture avec Joseph Chauffrey de la Métropole Rouen Normandie.



Cabaret des artistes en herbe de l'école municipale de musique, de danse et d'art dramatique : les plus jeunes élèves ont présenté un beau spectacle !



Des activités, des copains et le plein de bonne humeur : les enfants ont bien profité des vacances à l'accueil de loisirs !



la présence exceptionnelle, de la Préparation Militaire Marine de Rouen (PMM).

Si l'année scolaire n'est pas encore terminée, il est déjà possible de préparer la rentrée 2018.

Pour celles et ceux qui ne savent pas encore quelles activités pratiquer à partir de septembre, **pourquoi ne pas les découvrir à travers les expositions et spectacles de fin d'année ?**

Les ABCD, Activités Bien-être Culturelles de Déville

Du lundi 4 juin au samedi 23 juin, les activités artistiques exposent leurs travaux à l'Hôtel de Ville.



Céramique, sculpture sur bois ou encore dessin / peinture, certaines réalisations peuvent susciter des vocations ! Les ABCD, ce sont aussi des cours d'aquagym, de natation, d'anglais ou d'informatique. Pour en savoir plus, une brochure d'information est disponible en mairie et sur le site internet dès le mercredi 6 juin. **Les inscriptions pour l'année 2018 / 2019 sont enregistrées à compter du 6 juin également.**

Rendez-vous au pôle inscription aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

L'école municipale de musique, de danse et d'art dramatique

Découvrez le travail des élèves de l'école avec les 5 représentations de fin d'année.

Les classes de danse ouvrent le bal le **samedi 16 juin à 20h** au centre culturel Voltaire et présentent différents tableaux sur le thème des métiers et des activités champêtres.

Jeudi 21 juin dès 17h, pour la fête de la musique, un concert des classes d'instruments à vent se déroule à la médiathèque (voir page 10).

Le lendemain, **vendredi 22 juin à 20h**, retour sur la scène du centre Voltaire avec le spectacle d'art dramatique avec les ados qui présentent des créations de textes et sketches. En deuxième partie, les élèves de tous les ateliers théâtre sont réunis sur scène pour présenter une grande histoire du théâtre, avec des extraits de Roméo et Juliette, Andromaque ou encore La cantatrice chauve...

Rendez-vous ensuite le **mercredi 27 juin à 18h** en salle de réception du centre culturel Voltaire. Les élèves de second cycle de l'école municipale de musique vous invitent pour une représentation originale : une soirée musicale autour du voyage d'un jeune collégien à travers différents pays.

L'année s'achève avec un ciné-concert, le **vendredi 29 juin**, spectacle réunissant l'ensemble des classes de l'école, chorale, ateliers de musiques actuelles, ensemble à cordes et l'orchestre.



agenda

JUIN

>> jusqu'au jeudi 7 VOYAGE SENIORS

Séjour sur la « Côte Amalfitaine »

>> du lundi 4 au samedi 23

EXPOSITION DES ABCD
Activités Bien-être
Culturelles de Déville
Hôtel de Ville

>> mardi 5 RANDONNÉE

départ 13h30, parking
salle des associations

>> mercredi 6 VISITE DE FIN DE MANDAT

des élus du
Conseil Municipal des
Jeunes
Assemblée Nationale Paris

>> vendredi 8

OLYMPIADES de l'école
Charpak
8h30-15h45, stade Laudou

FÊTE DE L'ÉTÉ

du relais
assistants maternels
18h, centre culturel
Voltaire

>> samedi 9

ALD RANDODÉVILLE
visite du port de Rouen et
du musée Gustave Flaubert
9h, Rouen

CONTES DE LA PETITE SORIS

dès 4 ans, sur
inscription
11h, médiathèque Anne
Frank

KERMESSE

14h-17h, école Crétoy

>> **mardi 12**
SPECTACLE DE DANSE
de l'Usep
17h, centre culturel Voltaire

>> **mercredi 13**
RANDONNÉE
départ 13h30, parking
salle des associations

>> **vendredi 15**
FÊTE DE L'USEP
16h15, stade Laudou

>> **samedi 16**
MARMOTHÈQUE
0-3 ans, sur inscription
10h15 et 11h,
médiathèque Anne Frank

**RÉUNION D'INFORMATION
ÉTÉ DES JEUNES** séjours
délégués de l'Aroéven
14h, accueil de loisirs -
rue Thiault

KERMESSE
14h-17h30, école Perrault

SPECTACLE DE DANSE
de l'école municipale de
musique, de danse et
d'art dramatique
20h, centre culturel Voltaire

>> **dimanche 17**
**SPECTACLE
GÉNÉRATION GOSPEL**
14h, «la Filandière»

>> **mardi 19**
RANDONNÉE
départ 13h30, parking
salle des associations

>> **mercredi 20**
SORTIE SENIORS
Auberge Grand'Maison
« Au Cochon Grillé »

ÉCOUTE, VOIR
dès 5 ans, sur inscription
15h, médiathèque Anne Frank

**RENDEZ-VOUS DE LA
CLASSE D'ÉVEIL** de
l'école municipale de
musique, de danse et
d'art dramatique
15h, maison de la petite
enfance

>> **jeudi 21**
FÊTE DE LA MUSIQUE
10h, maison de la petite
enfance

FÊTE DE LA MUSIQUE
de l'école municipale de
musique, de danse et
d'art dramatique
17h, médiathèque Anne
Frank

FÊTE DE LA MUSIQUE
18h-22h, La Filandière

CONSEIL MUNICIPAL
séance publique
20h30, Hôtel de Ville

>> **vendredi 22**
**SPECTACLE DE
LA CLASSE D'ART
DRAMATIQUE** de l'école
municipale de musique,
de danse et d'art
dramatique
20h, centre culturel Voltaire

SOIRÉE JEUX
«le Devil(le) des jeux»
20h, salle des associations

>> **samedi 23**
JOURNÉE HANDISPORT
Tennis club

>> **mardi 26**
**RÉCEPTION
DES SPORTIFS
ASSOCIATIFS**
18h30, centre culturel Voltaire

**RÉUNION D'INFORMATION
ÉTÉ DES JEUNES** «cap
découverte»
18h, maison de l'animation

>> **mercredi 27**
RANDONNÉE
départ 13h30, parking
salle des associations

**SPECTACLE DES
GRANDS ÉLÈVES** de
l'école municipale de
musique, de danse et
d'art dramatique
18h, centre culturel
Voltaire

>> **jeudi 28**
**REMISE DES
DICTIONNAIRES** aux
élèves de CM2
écoles Blum, Charpak et
Rousseau

>> **vendredi 29**
**SPECTACLE DE FIN
D'ANNÉE** de l'école
municipale de musique,
de danse et d'art
dramatique
20h, centre culturel Voltaire

>> **samedi 30**
LOTO
14h-16h, La Filandière

**PAPOTHÈQUE -
FAMILLES DE FRANCE**
16h, salle des
associations «les rivières»

JUILLET

>> **mercredi 4**
FÊTE DE L'ÉTÉ
15h30, maison de la petite
enfance

>> **samedi 14**
FÊTE NATIONALE
Animations
14h-18h30, place du
marché
Feu d'artifice
23h, stade Blériot

événement

Déville fête la musique !

Comme partout en France, Déville fête le retour de l'été en musique !

Mercredi 20 juin, la maison de la petite enfance accueille à 15h « la classe d'éveil musical » de l'école municipale de musique, un échange qui se clôture

autour d'un goûter convivial. Ce moment musical est un prélude à la fête de la musique célébrée le lendemain par les tout-petits. En effet, le **jeudi 21 juin**, à 10h le relais assistant(e) maternel(le) se joint à la structure collective pour proposer aux enfants, un **temps convivial autour d'instruments et de chants**.



Ce même jour, tous les habitants sont conviés à assister aux animations proposées à la **médiathèque Anne Frank**.

A **partir de 16h**, le public peut découvrir, avec l'**atelier de lutherie « A tout vent »**, comment sont réalisés les réparations, les changements de pièces ou les différents réglages qui peuvent influencer sur le jeu de l'instrument.

Les festivités se poursuivent à **17h**, avec le **concert des élèves des classes de vent de l'école municipale de musique** : flûtistes, clarinettes, saxophonistes et trompettistes, qui interprètent musiques de film, grands classiques et morceaux de jazz.

Urbanisme

Point travaux

Bientôt l'été, voici un petit récapitulatif des différents chantiers en cours.



Ancienne résidence «la Roseraie» : sa restructuration par le bailleur social Habitat 76, doit s'achever ce moi-ci. 43 nouveaux logements familiaux vont donc bientôt être attribués avenue Fauquet.

Maison des arts et de la musique : les travaux vont s'achever dans les mois qui arrivent pour une ouverture en septembre.

Ecole Andersen : les entreprises, qui réaliseront les travaux, sont choisies. Le déménagement est prévu en juillet et les travaux commencent aussitôt.

Ancien site de l'Asturienne de Penamet : le permis de construire est déposé et le projet est passé devant la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) pour valider la création d'une surface commerciale dans ce nouvel espace.

«ZAC des rives de la Clairette» : les opérateurs vont être choisis à la mi-juin.

Nouvelle piscine : les 3 cabinets d'architectes ont été sélectionnés en mars par le jury, composé de 6 élus et d'architectes non candidats. Le vendredi 22 juin, le jury va sélectionner, parmi les trois propositions des architectes, le projet de la future piscine.



Permanences et consultations

à l'Hôtel de Ville

Conseillers Départementaux - Catherine Flavigny ou Bertrand Bellanger reçoivent le 1^{er} samedi de chaque mois, de 10h à 12h.

Tél : 02 35 03 54 19 - bertrand.bellanger@seinemaritime.fr

Député - Damien Adam reçoit le 4^e samedi de chaque mois, de 10h à 12h, sur rendez-vous.

Samedi 23 juin

Permanence parlementaire - 73 rue du Général Leclerc 76000 Rouen - Tél : 02 35 71 16 70

Permanence juridique le 2^e samedi de chaque mois, sauf pendant les vacances scolaires, de 9h à 11h, sur rendez-vous - Tél : 02 32 82 34 80

Hôtel de Ville

1 place François Mitterrand
BP 73

76250 Déville lès Rouen

Tél : 02 32 82 34 80 / Fax : 02 35 76 35 21

www.deville-les-rouen.fr

www.facebook.com/deville.les.rouen.officiel

Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h

le vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Accueil du public jusqu'à 17h30

Permanence d'accueil pour les actes d'état-civil

le samedi de 9h à 12h

Police Municipale sur rendez-vous au 02 32 82 35 78

Les élus à votre écoute

Le Maire et les adjoints se tiennent à votre disposition et vous reçoivent sur rendez-vous à l'Hôtel de Ville. Se renseigner au Cabinet du Maire.

Tél : 02 35 76 88 18 - Email : elus@mairie-deville-les-rouen.fr

Dominique Gambier • Maire

Reçoit sans rendez-vous le vendredi de 10h à 12h et sur rendez-vous

Mirella Deloignon • Maire adjointe chargée de la réussite éducative et de la vie culturelle

Jacques Maruitte • Maire adjoint chargé des affaires financières et des services publics extérieurs

Edith Hourdin • Maire adjointe chargée des seniors, des personnes âgées et des anciens combattants

Reçoit sans rendez-vous le mardi de 16h30 à 17h30 et sur rendez-vous le samedi

Robert Legras • Maire adjoint chargé du numérique, du commerce et des accueils de loisirs

Annie Boutin • Maire adjointe chargée de la petite enfance

Jérôme Vallant • Maire adjoint chargé des bâtiments municipaux, des commissions de sécurité et d'accessibilité

Annette Boutigny • Maire adjointe chargée de la solidarité et de l'insertion

Mohamed Jaha • Maire adjoint chargé des affaires sportives

Reçoit sur rendez-vous le samedi

Xavier Dufour • Maire adjoint chargé de la valorisation de l'environnement urbain

à la maison de l'animation

Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise

Accueil sans rendez-vous le lundi et le mardi de 9h à 12h.

Tél : 02 32 82 50 10



Tranquillité vacances : la Police Municipale veille

Renseignements : 02 32 82 35 78

Pour plus d'informations : www.deville-les-rouen.fr

Copyright © Département 76 - Mairie de Deville lès Rouen - 2017

www.deville-les-rouen.fr

Rejoignez-nous
sur Facebook !

Actualités culturelles
et dernières infos
sur la page officielle :
Mairie de Deville lès Rouen



Rejoignez-nous sur
deville-les-rouen.fr

